



PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Agen, 23 juin 2022

# COMMUNIQUE DE PRESSE AMBROISIE Point de situation en Lot-et-Garonne

## >>> Lutte contre les ambrosies, plantes envahissantes au pollen très allergisant

En France, suite à la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, un nouveau dispositif réglementaire national spécifique à la lutte contre les ambrosies a été intégré en 2017 dans le code de la santé publique (CSP). Outre l'Ambrosie à feuilles d'armoise, la réglementation nationale vise l'Ambrosie trifide et l'Ambrosie à épis lisses. Les ambrosies sont des plantes au pollen très allergisant pour l'homme. Un pied d'ambrosie peut émettre dans l'air plusieurs millions de grains de pollen. Quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour provoquer des symptômes allergiques sévères. Ces réactions peuvent toucher n'importe quel individu, à tout âge et sans prédisposition familiale, a fortiori en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée. Les symptômes (rhinite, conjonctivite, trachéite, eczéma et urticaire) sont d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé et persiste pendant plusieurs jours.

L'exposition au pollen d'ambrosie peut également entraîner l'apparition ou l'aggravation de l'asthme. Les allergies provoquées par le pollen d'ambrosie commencent en général vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre. A cette période, l'ambrosie est la principale cause d'allergies. Le diagnostic est donc assez facile à poser dans les régions où la plante est présente, ainsi que dans les zones où le vent est capable d'apporter du pollen.



### Carte de reconnaissance des ambrosies

(Source : Observatoire des ambrosies, <https://ambrosie-risque.info/outils/documentations/#une-carte-de-reconnaissance-pratique-des-trois-ambrosies-reglementees>)

Les ambrosies sont, de plus, des **plantes très envahissantes et capables de se développer sur une grande diversité de milieux notamment là où le sol est nu et la terre a été retournée** : bords de route, surfaces agricoles, zones de chantier, terrains en friche, etc. L'ambrosie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, quelle que soit la nature du sol.

L'ambrosie est une plante annuelle tardive : elle sort de terre au printemps (avril-mai), se développe (juin-juillet), fleurit et émet du pollen (d'environ mi-juillet à octobre), produit des fruits contenant des graines ou semences (octobre-novembre) et disparaît dès les premiers froids de l'hiver (novembre-décembre) **mais ses graines (semences) se conservent très longtemps dans les sols (plusieurs années) et pourront se développer en de nouvelles plantes au printemps suivant ou plusieurs années après**. Un pied d'ambrosie peut produire jusqu'à 3000 semences qui représentent de futurs pieds d'ambrosie qui pourront se développer les années suivantes.

## >>> Comment participer à la lutte contre l'ambrosie ?

Sur ma propriété, hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants :

- **Avant la floraison (fin juillet), enfilez des gants et arrachez les plants. Vous pouvez ensuite les composter, les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol.**
- **Pendant ou après la floraison (juillet-septembre), ne faites rien ! Vous risquez d'aggraver la situation en répandant les graines... attendez le printemps prochain, de nouveaux plants renaîtront et vous pourrez les arracher avant leur floraison.**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale** la zone infestée sur la plateforme :

Il est important de signaler la présence d'ambrosie sur la **plateforme interactive signalement ambrosie**, par un des quatre canaux suivants (mobile; mail, Internet, téléphone) :

**PLATEFORME INTERACTIVE  
SIGNALEMENT  
AMBROISIE**

**L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE  
POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !**

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

**Que faire si j'en vois ?**

- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à **SIGNALEMENT-AMBROISIE** :

[www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)

L'application mobile Signalement-ambrosie

email : [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr)

téléphone : 0 972 376 888

**COMMENT RECONNAITRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?**

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les frotte dans la main

Une question sur l'ambrosie ? Contactez SIGNALEMENT-AMBROISIE ou visitez le site [www.ambrosie.fr](http://www.ambrosie.fr)

ARS RNSA Air France

Votre signalement sera communiqué à la mairie concernée qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants.

En agissant pour éviter l'apparition et la dissémination de ces plantes, il est possible de réduire les risques d'allergie et de contribuer à servir l'intérêt collectif de santé publique.

Des informations sur les méthodes de prévention et de lutte contre les ambrosies peuvent vous être fournies par les **réfèrent(s) ambrosie des communes et des intercommunalités**. Des informations techniques (guides, brochures, etc.) sont également disponibles auprès de l'**Observatoire des ambrosies** (<https://ambrosie-risque.info>) et/ou de la **FREDON Nouvelle-Aquitaine**.

Le signalement est transmis au réfèrent ou, à défaut, à la mairie de la commune concernée. Le réfèrent a accès à la cartographie des signalements faits sur son territoire. Il peut en modifier le statut : à valider, validé détruit, validé non détruit, signalement erroné, déjà signalé.

Dans le Lot-et-Garonne : 61 collectivités territoriales disposent de réfèrents ambrosies ; 105 réfèrents territoriaux dont 61 élus.

**Bilan des signalements 2021 : 50 signalements ambrosies sur la plateforme en 2021, 41 validés**

## >>> L'ambrosie en Lot-et-Garonne

**Fin 2021, la présence d'ambrosie à feuille d'armoise avait été constatée dans 83 communes du Lot-et-Garonne.** La lutte contre cette plante constitue désormais une nécessité. Mme La Préfète du Lot-et-Garonne a confié en 2018, la mission de coordination départementale du dispositif départemental de lutte contre l'ambrosie à la délégation départementale du Lot-et-Garonne de l'Agence régionale de santé, en lien étroit avec la DDT. Suite à la publication de l'arrêté préfectoral (ci-joint) du 12 mars 2019, pris en application de la réglementation nationale en vigueur ([article R. 1338-4](#) du code de la santé publique), une large diffusion a été réalisée en mars 2019. Le premier comité de pilotage et de coordination s'est tenu le 24 mai 2019. Malgré la situation sanitaire, le COPIL s'est réuni chaque année, le 11/02/2020 (en présentiel) et le 18/10/2021 (par consultation électronique). Le dernier comité de pilotage et de coordination s'est tenu le 12 mai 2022.

Le plan d'action départemental comporte 6 fiches, trois fiches pilotées par la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (réfèrent territorial ; milieux urbains ; chantiers, carrières et terres nues), deux fiches par la Direction départementale des territoires (bords de route et de cours d'eau) et une pilotée par la Chambre d'Agriculture (milieux agricoles).

A ce jour, deux partenaires réalisent des missions départementales confiées par l'ARS :

- FREDON NOUVELLE-AQUITAINE en charge des missions de sensibilisation, de communication, de formation et d'accompagnement des acteurs impliqués dans la lutte contre les ambrosies (collectivités territoriales, agriculteurs, partenaires techniques agricoles, grand public...), et de l'animation du réseau des réfèrents ambrosie...
- BIODIV'AIRSANTE en charge des missions de sensibilisation, de communication auprès des professionnels de santé.

## >>> Les bons réflexes

**Les 6 étapes de la lutte contre l'ambrosie :**

1. Reconnaître l'ambrosie
2. Signaler sur la plateforme
3. Rechercher l'occupant de la parcelle
4. Détruire les plants d'ambrosie et ne pas disséminer
5. Informer l'autorité administrative si refus
6. Suivre 2 fois par an l'évolution jusqu'à épuisement du stock de graines, éviter toute dispersion.

**Que faire quand on est allergique :**

1. Reconnaître les symptômes,
2. Consulter le calendrier pollinique,

3. Consulter un médecin (généraliste, allergologue...). Prouver la sensibilisation et l'allergie grâce à un test spécifique positif à l'ambroisie. Suivre un traitement symptomatique pour calmer la crise, un traitement de désensibilisation spécifique existe,
4. Adopter les bons gestes en cas de pic pollinique :  
À la maison : Je rince mes cheveux le soir, j'aère au moins 10 min par jour de préférence avant le lever et après le coucher du soleil, j'évite d'aggraver mes symptômes en m'exposant à d'autres substances irritantes ou allergisantes (tabac, produits d'entretien ou de bricolage, parfums d'intérieur, encens, bougies...).  
Dehors : j'évite les activités extérieures et certaines activités qui entraînent une sur-exposition aux pollens (tonte du gazon, entretien du jardin, activités sportives...), j'évite de faire sécher le linge à l'extérieur.

#### Les moyens pour s'informer :

- le bulletin hebdomadaire d'Atmo Nouvelle-Aquitaine pour connaître chaque vendredi, les risques allergiques prévus pour la semaine suivante dans mon département
- [www.atmo-nouvelleaquitaine.org/abonnements](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/abonnements) la newsletter Alerte Pollens! Association des pollinariums sentinelles® de France (APSF) pour connaître les dates de début / fin de floraison des plantes allergisantes [www.alertepollens.org](http://www.alertepollens.org)
- le site du réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) [www.pollens.fr](http://www.pollens.fr)

## >>> Contacts presse

### Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

Département communication

Marie-Claude Savoye

05 47 47 31 45

[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)

### Préfecture de Lot-et-Garonne

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État :

[pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr)

05 53 77 60 44 / 61 90

## Calendrier des manifestations à venir :

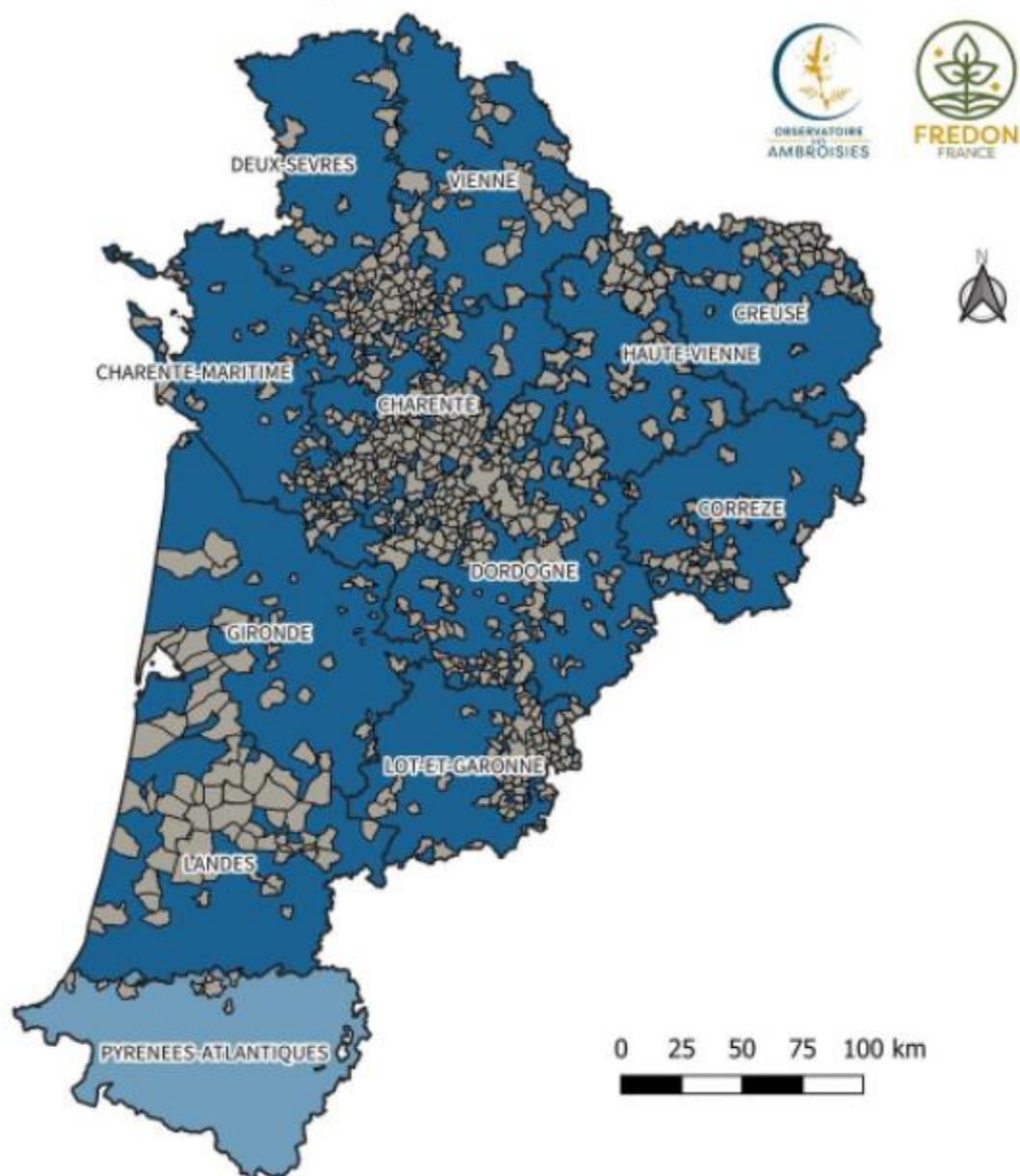
### Juin, Juillet et Août 2022 :

- **Le Mercredi 22 juin de 9h30 à 12h et de 14h à 16 heures** : formation terrain pour observer l'Ambroisie dans le Grand Villeneuvois (parcelle OD1054, coordonnées GPS (WGS84) : Longitude 0,7767631 E, Latitude 44,3099224 N, Commune de Hautefage-la-Tour (47340))
- **Les Mardi 7 juin, Jeudi 9 juin, Mardi 14 juin, Jeudi 16 juin de 18h à 19h** : Sensibilisations et accompagnement des professionnels de santé : Webinaires, réunions d'échanges, accompagnement.
- **Exposition ambroisie itinérante mise à disposition gratuitement** (disponible auprès de la FREDON NA, de CANOPE 47).

### Septembre, Octobre, Novembre, Décembre 2022 :

- **2 Formations référent ambroisie** collectivités territoriales du Pays de Duras – Pays de Lauzun – CC Lot et Tolzac et nouveaux référents
- **1 Formation ambroisie** des acteurs de l'environnement (randonneurs, CEN, OFB, techniciens rivière)
- **1 Sensibilisation des agriculteurs** lors des formations Certiphyto proposées par la Chambre d'Agriculture
- **1 Formation des agents** du Conseil Départemental sur l'ambroisie  
Nouvel outil pédagogique FREDON NA à destination des Lycées (parution prochaine, disponible auprès de la FREDON NA)

# Etat des connaissances sur la répartition de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en Nouvelle-Aquitaine entre 2000 et 2020



■ Communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'Ambrosie à feuilles d'armoise

Nombre de commune(s) dans lesquelles il y a eu au moins un signalement, par département

■ 0 - 10

■ 10 - 50

■ 51 et plus

Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies - FREDON France - 2021.

Sources des données : plateforme de signalement ambrosie Atlasanté (données validées 2015 à 2020), réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, réseau des FREDON, réseau des CPIE.